

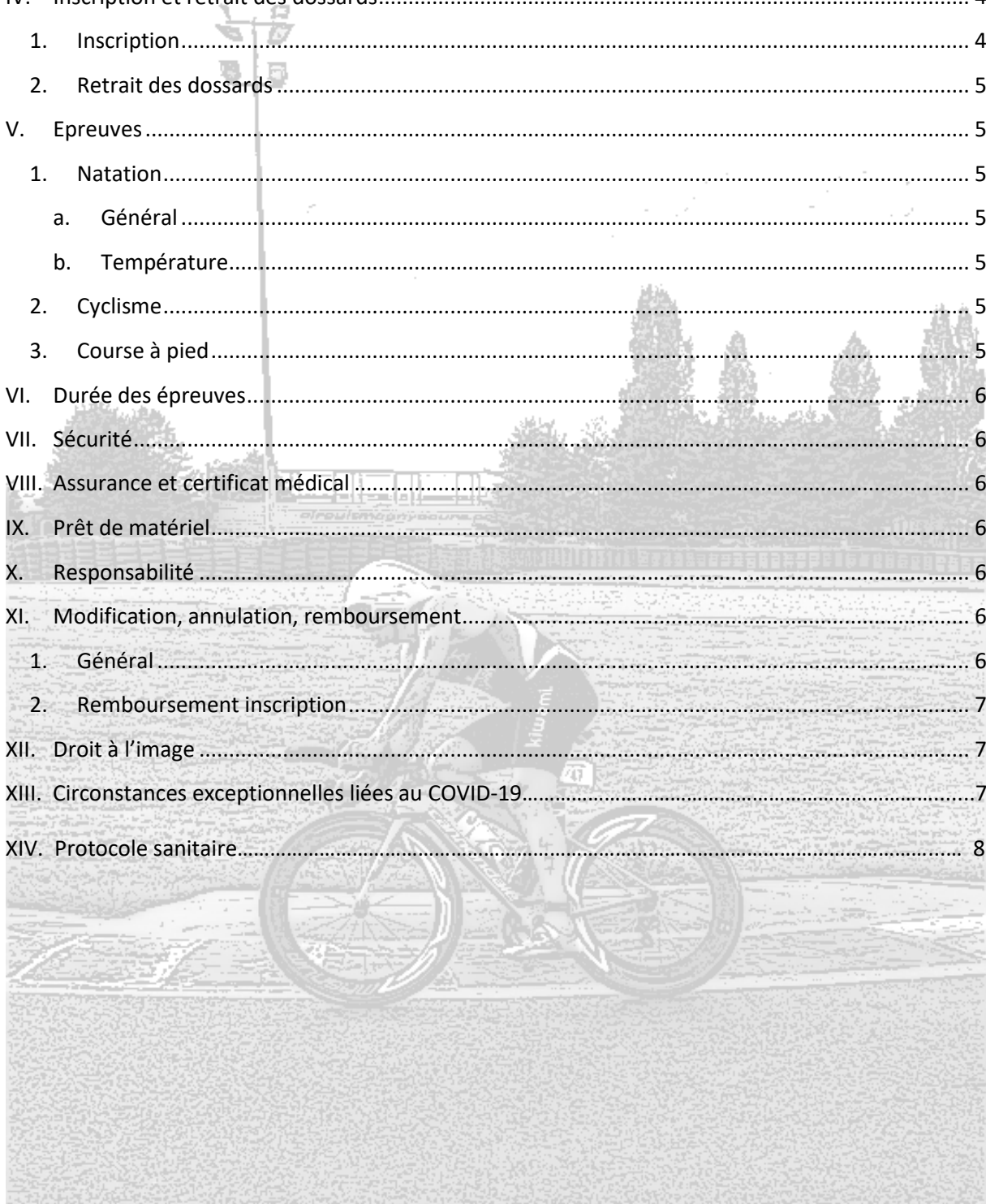
The background of the page is a grayscale photograph of a cyclist in a tuck position on a road bike. The cyclist is wearing a jersey with the "Kiwami" brand name visible. The bike has a number "47" on the frame. The setting appears to be an outdoor track or road with trees and a tall stadium light pole in the background.

Règlement TRIATHLON DE NEVERS 2020

Samedi 15 août 2020

I. Table des matières

I.	Table des révisions	3
II.	Préambule	4
III.	Discipline	4
IV.	Inscription et retrait des dossards.....	4
1.	Inscription.....	4
2.	Retrait des dossards.....	5
V.	Epreuves.....	5
1.	Natation.....	5
a.	Général.....	5
b.	Température.....	5
2.	Cyclisme.....	5
3.	Course à pied.....	5
VI.	Durée des épreuves.....	6
VII.	Sécurité.....	6
VIII.	Assurance et certificat médical	6
IX.	Prêt de matériel.....	6
X.	Responsabilité	6
XI.	Modification, annulation, remboursement.....	6
1.	Général	6
2.	Remboursement inscription.....	7
XII.	Droit à l'image	7
XIII.	Circonstances exceptionnelles liées au COVID-19.....	7
XIV.	Protocole sanitaire.....	8



I. Table des révisions

Révision	Modification(s) effectuée(s)	Date
1	Création	01/04/2018
2	Modification format de l'épreuve	26/06/2020
3	Protocole Covid	26/06/2020



II. Préambule

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon Nevers-Magny-Cours suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Le règlement sportif de la FFTRI est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

En cas d'incohérence entre le présent règlement et le règlement sportif de la FFTRI, c'est le règlement sportif de la FFTRI qui prévaut.

III. Discipline

Le fait de prendre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement, à celui de la FFTRI et aux instructions qui lui seront données au cours de l'épreuve par :

- Le directeur de la course
- L'arbitre principal et les arbitres
- Les médecins et les équipes médicales
- Les bénévoles

IV. Inscription et retrait des dossards

1. Inscription

Le triathlon de Nevers-Magny-Cours est ouvert à tous, licenciés FFTRI ou non. Les catégories admises sont définies comme suit :

- Cadet : 2003/2004
- Junior : 2001/2002
- **Adultes :**
 - Senior 1 : 1996 à 2000
 - Senior 2 : 1991 à 1995
 - Senior 3 : 1986 à 1990
 - Senior 4 : 1981 à 1985
 - Vétéran 1 : 1972 à 1978
 - Vétéran 2 : 1969 à 1973
 - Vétéran 3 : 1964 à 1968
 - Vétéran 4 : 1959 à 1963
 - Vétéran 5 : 1954 à 1958 ect ect

Le nombre total de participants est limité, toutes catégories confondues :

- À **100** sur le triathlon S individuel contre la montre de 10h
- À **100** sur le triathlon S individuel contre la montre de 15h

2. Retrait des dossards

Les concurrents devront présenter leur licence (si licencié FFTRI ou ITU) ainsi qu'une pièce d'identité pour le retrait du dossard. Tout athlète qui ne pourra justifier de son identité ne pourra retirer son dossard.

Pour les inscriptions sur internet, la non-présentation du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition le jour de l'épreuve entraîne une annulation de l'inscription et un non remboursement des frais d'inscription.

Les retraits des dossards ne pourront se faire que dans les horaires spécifiés sur le programme.

V. Epreuves

1. Natation

a. Général

- Les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur
- Les lunettes sont autorisées, les masques interdits
- Les accessoires de flottaison, propulsion, chaussures, chaussons et gants sont interdits

b. Température

La température sera prise 60 minutes avant le départ de chaque épreuve. Les éléments suivants devront être appliqués en fonction des résultats :

- Si la température de l'eau est strictement inférieure à 12°C, la partie natation sera annulée et l'ensemble des épreuves de natation seront converties en course à pied,
- Si la température de l'eau est supérieure à 12°C mais strictement inférieure à 16° :
 - La combinaison sera obligatoire dans l'ensemble des autres épreuves de natation.
- Si la température de l'eau est supérieure à 16°C mais strictement inférieure à 24°C, chaque concurrent sera libre d'utiliser ou non la combinaison,
- Si la température de l'eau est supérieure à 24°C, la combinaison sera interdite. Seul le port d'un maillot de bain ou d'une tri-fonction sera autorisé.

Les résultats de la prise de température seront communiqués à l'ensemble des concurrents via la sonorisation.

2. Cyclisme

Pendant l'épreuve cycliste :

- Le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible,
- Tout déplacement dans le parc à vélos doit se faire avec le vélo à la main, et le casque sur la tête. La jugulaire de ce dernier doit être serrée,
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours,
- Les embouts de guidons doivent être bouchés,
- Le « drafting » sera interdit sur l'ensemble des parcours,
- Toute assistance extérieure est interdite.

En toutes circonstances, chaque cycliste doit obligatoirement **respecter le code de la route**.

3. Course à pied

Pendant l'épreuve de course à pied :

- Le dossard doit être porté sur le devant du corps. Il doit être visible en toutes circonstances,
- Toute assistance extérieure est interdite,
- Il est interdit de courir torse nu.

VI. Durée des épreuves

Le temps limite des épreuves est le suivant :

- Course S CLM : **02h00mn** dont une barrière horaire natation + vélo de **01h15** minutes

VII. Sécurité

Afin d'assurer la sécurité et d'assurer l'équité des athlètes :

- Le personnel médical peut, à tout moment de la manifestation, retirer de l'épreuve un participant jugé inapte à prendre part ou à continuer l'épreuve.
- Utiliser un lecteur MP3 est interdit pendant la course
- Utiliser un téléphone portable (ou ses fonctions) est interdit pendant la course
- Utiliser une radio pour communiquer avec des personnes extérieures à la course ou non est interdit

VIII. Assurance et certificat médical

- Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile,
- Les licenciés FFTRI bénéficient uniquement des garanties accordées par leur licence,
- Pour les non licenciés FFTRI, un certificat médical de moins de 1 an **d'aptitude à la pratique du sport ou du triathlon en compétition** à la date de l'épreuve est obligatoire pour prendre part aux épreuves et pour obtenir une licence journée FFTRI incluant une assurance,
- Aucun autre certificat médical ne portant pas cette mention ne sera accepté,
- Une licence de natation, de vélo ou de course à pied ne peut remplacer une licence FFTRI,
- Un modèle de certificat médical est disponible sur le site internet de la FFTRI.

IX. Prêt de matériel

L'organisateur met à la disposition des athlètes des puces permettant d'assurer le chronométrage. Toute puce non rendue à l'organisateur le jour-même de la course sera facturée 30€ auprès du titulaire du dossard.

X. Responsabilité

L'organisation ne peut être tenue responsable des vols, bris, perte de matériel et en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Il en va de même pour un accident provoqué par le non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou des services de Police ou de Gendarmerie.

XI. Modification, annulation, remboursement

1. Général

- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent
- En cas d'annulation de l'épreuve (conditions climatiques extrêmes, décision préfecture, etc...), les frais d'inscriptions seront remboursés sauf les frais de gestion internet.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme de l'épreuve sans préavis.

En cas d'annulation ou de toute modification (programme, parcours), l'organisateur informera les athlètes par les moyens suivants :

- Un mail sera envoyé aux personnes déjà inscrites
- L'information sera relayée sur le site internet de l'épreuve : <https://www.triathlon-nevers-magny-cours.fr>

2. Remboursement inscription

- Les demandes de remboursement devront être notifiées par mail auprès de l'organisateur à l'adresse nevers.triathlon58@gmail.com
- Le participant devra obligatoirement communiquer à l'organisateur la référence de son inscription. Sans cette indication, l'organisateur ne pourra prendre en compte la demande.
- L'Organisateur s'engage à prendre à sa charge toutes les demandes de remboursement en provenance des participants qui respectent les conditions ci-dessous :
 - **Jusqu'au 1er août 2020 inclus** : toutes les demandes seront traitées sans conditions.
 - **A partir du 2 août 2020** : seules les demandes de remboursement pour raison médicale de l'intéressé seront honorées. Le participant devra obligatoirement fournir un certificat médical attestant les raisons de la non-participation. Le certificat médical devra être au nom de l'athlète.
- L'Organisateur dispose d'un délai de soixante (60) jours ouvrés à compter de la date de l'épreuve pour effectuer le remboursement.
- En cas de remboursement, des frais équivalents à 5% ttc du montant remboursé seront facturés au participant pour la gestion technique du remboursement au profit de l'Organisateur. Les remboursements se feront exclusivement en créditant le compte de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.
- Les triathlètes absents au départ ou n'ayant pas retiré leur dossard pour quelque raison que ce soit, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription.

XII. Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs du **triathlon de Nevers** ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la participation au **triathlon de Nevers** sur tous les supports.

Les caméras sportives de type Gopro sont autorisées. Cependant :

- Leur fixation ne doit présenter aucun risque pour l'athlète ou les concurrents, en toute circonstance. En particulier, il est interdit de les fixer sur les casques de vélo.
- L'organisation ou le corps arbitral se réserve le droit d'interdire une caméra s'il estime qu'elle représente un quelconque danger

Aucune image ou vidéo, embarquée ou non, en provenance d'un athlète ou d'une personne du publique, ne pourra être utilisée pour contester une décision d'arbitrage.

XIII. Circonstances exceptionnelles liées au COVID-19

Un protocole sanitaire sera mis en place et adapté le jour de l'épreuve en fonction des directives de l'Etat et de la préfecture de la Nièvre. Ce protocole sera diffusé par email, affiché au format papier sur des panneaux, et disponible en libre accès sur le site internet.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans préavis, pendant l'épreuve ou à tout autre moment durant la manifestation, tout athlète ne respectant ce protocole.

XIV. Protocole sanitaire

Ce protocole s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'événement - concurrents, bénévoles, officiels, prestataires...

- A l'intérieur du village le port du masque sera obligatoire, pour les triathlètes comme pour les bénévoles, officiels et prestataires.
- L'accès au village sera limité aux participants. Aucun public.
- Pas de vestiaire, les triathlètes se changeront dans leur véhicule.
- L'entrée et la sortie seront différentes et matérialisées.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie et devant les différentes espaces (retraits dossards, renseignements, médecins...).
- Il n'y aura pas de podium ni de remise de récompense.
- Plusieurs points d'eau seront mis à disposition avec du savon sur l'ensemble du village.
- Des affiches sur les gestes barrières seront installées à plusieurs endroits du village

Points spécifiques

Retrait de dossards :

- 4 guichets de retraits avec une plage horaire de 90 min pour éviter des files d'attente trop longues
- Les triathlètes, recevront une enveloppe fermée contenant tout le matériel nécessaire à leur course (puces, dossards, ravitaillement...).
- Des matérialisations au sol seront effectuées pour laisser 1 m de distanciation entre les triathlètes dans la file d'attente.

Toilettes

- Ce seront des toilettes sèches gérées par l'association Salut les Copeaux, avec notamment deux urinoirs. Elles seront situées à plusieurs endroits du village et mises à disposition uniquement pour les triathlètes et les bénévoles.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Elles seront nettoyées deux fois minimum par demi-journée.
- Des matérialisations au sol seront effectuées pour laisser 1 m de distanciation entre les triathlètes dans la file d'attente.